

REGLEMENT DU STAGE

Choix des cours:

Le choix des cours correspond à la classe de l'élève dans l'école, cependant les professeurs se réservent le droit de placer l'élève dans le cours adapté à son niveau.

Inscription:

L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception de la fiche d'inscription dûment complétée ainsi que du règlement total des cours choisis.

Désistement:

Aucun remboursement ne sera consenti.

Ponctualité:

Un stagiaire en retard peut se voir refuser l'accès au cours.

Photos et vidéos:

Il est strictement interdit de photographier ou de filmer les cours en dehors des personnes autorisées par l'association «Sous le Signe de la Danse».

Tout stagiaire cède de fait à l'association «Sous le signe de la danse», le droit d'utiliser son image à des fins de communication.

Responsabilité préjudice matériel et corporel:

La responsabilité de «Sous le signe de la danse» ne pourra être engagée en cas de préjudice matériel (vol, dégradation...) ou corporel, subit ou causé par un tiers, stagiaire ou non, pendant les cours, ou lors de déplacement dans les locaux où se déroule le stage. Il est recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur et de faire preuve de vigilance. Chaque stagiaire doit avoir souscrit une assurance responsabilité civile individuelle.

Les professeurs:

 Marianne Joly en Classique  Pascal Loussouarn en Jazz

Ballet 1 et Contemporain : Charlène Peticlerc

Ballet 2 et 3 : Mélanie Testu

Jazz1 et 2 : Amélie Guignard

Adultes Jazz : Stéphanie Cuzon

Yoga : Agnès Guelennoc

Renseignements supplémentaires:

souslesignedeladanse@gmail.com

Tél: 02 98 80 13 31